



Formation hors temps de travail à 600 km du lieu de travail

Par **Mariie**, le **21/05/2019** à **17:45**

Bonjour, rn rn J'ai accepté la demande de mon employeur de m'envoyer en formation sur deux jours à 600 km de mon lieu de travail, je ne rentrerai donc pas chez moi le soir. rn La formation se passe le lundi et le mardi. Je pars le dimanche soir pour être au début de ma formation lundi matin. Je suis à temps partiel et je ne travaille pas habituellement le lundi et le mardi. Je voudrais donc savoir combien d'heures de travail complémentaires seront comptabilisées pour cette formation ? Est ce que le temps du trajet est à inclure ? rn rn Par avance, merci.

Par **Tisuisse**, le **22/05/2019** à **09:01**

Bonjour, rn rn Chaque heure de cours doit vous être comptabilisée en horaire de travail. De plus, votre employeur doit aussi vous rembourser vos frais de déplacement, hôtel et restauration. Vous avez donc tout intérêt à conserver précieusement les différentes factures.

Par **morobar**, le **22/05/2019** à **11:02**

Bjr, rn Le temps de trajet n'est pas du temps de travail effectif. rn Attention au temps complémentaire, car à raison de 10% et maxi 30% de l'amplitude hebdomadaire, 2 journées pleines vont dépasser le maxi hebdomadaire.